

# COUR D'APPEL

**PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL**

No de dossier: COUR D'APPEL  
500-09-011422-011  
No de dossier: PREMIÈRE INSTANCE  
(500-05-065031-013)

## PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE

DATE : 9 NOVEMBRE 2001

**CORAM** : LES HONORABLES JUGES      PIERRE A. MICHAUD, J.C.Q.  
PAUL-ARTHUR GENDREAU J.C.A.  
ANDRÉ ROCHON AD HOC, J.C.A.

<b>PARTIE(S) APPELANTE(S)</b>	<b>AVOCAT(S)</b>
<b>PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC</b>	ME RÉAL FOREST (FASKEN, MARTINEAU) ME JEAN-YVES BERNARD (BERNARD, ROY)

<b>PARTIE(S) INTIMÉE(S)</b>	<b>AVOCAT(S)</b>
<b>KEITH OWEN HENDERSON LE PARTI ÉGALITÉ</b>	ME BRENT D. TYLER

	<b>AVOCAT(S)</b>
<b>LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>  <b>LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DE CHAQUE PROVINCE MENTIONNÉS DANS L'ANNEXE 1 DE LA REQUÊTE DES REQUÉRANTS</b>	ME CLAUDE JOYAL  AUCUN AVOCAT POUR LES PROCUREURS GÉNÉRAUX DE CHAQUE PROVINCE MENTIONNÉS DANS L'ANNEXE 1 DE LA REQUÊTE DES REQUÉRANTS

NATURE DE L'APPEL : **IRRECEVABILITÉ**

En appel d'un jugement rendu le par l'honorable juge de la Cour district de	<b>18 SEPTEMBRE 2001</b> <b>CLAUDE TELLIER</b> <b>SUPÉRIEURE</b> <b>MONTRÉAL</b>
--	---

<b>GREFFIER : MARC LEBLANC</b>	<b>SALLE : 17.09</b>
--------------------------------	----------------------

### AUDITION

9h56 Argumentation de Me Forest jusqu'à 10h19.

9h58 Intervention de Me Tyler jusqu'à 10h00, re : bien-fondé de la décision de déférer la requête en irrecevabilité au juge du fond.

10h19 Argumentation de Me Bernard jusqu'à 10h21.

10h21 Argumentation de Me Tyler jusqu'à 10h35.

10h35 Me Joyal n'argumente pas ce matin.

Pas de réplique.

10h36 Suspension de la séance.

10h49 Reprise de la séance.

Fin de la séance à 10h54.

### PAR LA COUR

### ARRÊT

[1] Règle générale, une Cour d'appel n'intervient pas dans la gestion des dossiers par les tribunaux de première instance. Une demande fut adressée au premier juge de fixer une date d'audition pour la requête en irrecevabilité, Cette requête soulevait des moyens comme la litispendance, l'intérêt, la capacité des requérants et celle de savoir si la question soulevée à la procédure introductive d'instance est justiciable et peut faire l'objet d'un débat devant une Cour de Justice, toutes matières que les parties ont intérêt et droit de plaider de façon préliminaire.

[2] Sur une requête verbale, séance tenante, sans entendre les arguments sur la requête en irrecevabilité le premier juge l'a référée au juge du fond. Le juge d'irrecevabilité saisi d'une question de droit, malgré la complexité de la question, doit en principe la trancher à moins de circonstances particulières qui sont ici inexistantes.

[3] Nous sommes en conséquence d'avis que, ce faisant, le premier juge n'a pas exercé de façon appropriée sa discrétion puisqu'il ne s'est pas saisi de la requête en irrecevabilité et que son ordonnance empêchait tout autre juge de s'en saisir de façon préliminaire et d'adjudger sur les moyens soulevés.

[4] **POUR CES MOTIFS, LA COUR :**

[5] **ACCUEILLE** en partie l'appel, vu les circonstances sans frais ;

[6] **RETOURNE** le dossier à la Cour supérieure pour qu'il soit adjugé de façon préliminaire sur la requête en irrecevabilité.

---

PIERRE A. MICHAUD, J.C.Q.

---

PAUL-ARTHUR GENDREAU J.C.A.

---

ANDRÉ ROCHON AD HOC, J.C.A.

## ANNEX 1

### LIST OF PROVINCIAL ATTORNEYS GENERAL

#### ATTORNEY GENERAL OF ALBERTA

Hon. Dave Hancock  
Legislature Building, Room 320  
10800 - 97th Avenue North West  
Edmonton, Alberta  
T5K 2J36

#### ATTORNEY GENERAL OF BRITISH COLUMBIA

Hon. Graeme Bowbrick  
P.O. Box 9044, Stn Prov Govt  
Parliament Buildings, Room 232  
Victoria, British Columbia  
V8W 9E2

**ATTORNEY GENERAL OF MANITOBA**

Hon. Gord Mackintosh  
Legislative Building, Room 104  
450 Broadway  
Winnipeg, Manitoba  
R3C 0V8

**ATTORNEY GENERAL OF NEW BRUNSWICK**

Hon. Bradley Green  
Centennial Building, Room 413  
P.O. Box 6000  
Fredericton, N.B.  
E3B 5H1

**ATTORNEY GENERAL OF NEWFOUNDLAND**

Hon. Kelvin L. Parsons  
Confederation Building, 5<sup>th</sup> floor  
Prince Philip Drive  
P.O. Box 8700  
St. John's, Newfoundland  
A1B 4J6

**ATTORNEY GENERAL OF NOVA SCOTIA**

Hon. Michael Baker  
P.O. Box 7  
3<sup>rd</sup> and 4<sup>th</sup> floors  
5151 Terminal Road  
Halifax, Nova Scotia  
H3J 2L6

**ATTORNEY GENERAL OF ONTARIO**

Hon. David S. Young  
720 Bay St., 11<sup>th</sup> floor  
Toronto, Ontario  
M5G 2K1

**ATTORNEY GENERAL OF PRINCE EDWARD ISLAND**

Hon. Jeffrey E. Lantz  
P.O. Box 2000  
Second floor Floor, Sullivan Building  
16 Fitzroy Street  
Charlottetown, PEI  
C1A 7N8

**ATTORNEY GENERAL OF SASKATCHEWAN**

500-09-011422-011

PAGE: 5

Hon. Chris Axworthy  
Legislative Building, Room 355  
Regina, Saskatchewan  
S4S 0B3